



**Comité de Ski du Mont-Blanc** - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY  
Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : [info@ski74.fr](mailto:info@ski74.fr) - site internet : [www.ski74.fr](http://www.ski74.fr)

## **HOMOLOGATION DES PISTES ALPINES ET DE LEUR CONDITION D'UTILISATION**

Annecy, le 29 novembre 2019

Mesdames, Messieurs les Responsables,

Lors des sessions de formation continue des Délégués Techniques Fédéraux, le sujet récurrent de l'homologation des pistes et de leur condition d'utilisation a souvent été abordé.

Dans le cadre de sa mission et en application de l'article 601.4.9.1 du RIS (Règlement des Concours Internationaux de Ski) « il appartient au DT de consulter le dossier d'homologation » des pistes.

Dans l'attente de la création d'un site de consultation des dossiers multipages validés par le Responsable National à l'Homologation des pistes, nous vous remercions de bien vouloir mettre ces documents à disposition des DTF mandatés sur vos organisations.

Nous vous rappelons entre autres, que la piste doit strictement être utilisée dans les conditions décrites dans le dossier et qu'en l'absence d'homologation pour la discipline considérée ou d'impraticabilité de cette piste l'épreuve devra être annulée.

Sportivement,

Maurice BASTIEN & Jean-Louis DEBART  
BTR

